

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2023	21

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU

LE PLESSIS BELLEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

8, Place de l'Eglise

60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

SEANCE DU 1^{er} Avril 2023

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 20

Le 1 er Avril 2023 à 9 h 30

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît-Dominique, WILLET Catherine, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, BRUNO Robert, ZITO Josette, LHOMME Louisette, BOULE Annie, ESPOSITO Laetitia,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur ADOUENI Léon qui a THIMOTHE Ketty

Madame ALEXANDRE Valérie qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louisette

Monsieur CAVROS Henri qui a donné pouvoir à Madame WILLET Catherine

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique

Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

Madame TONIAL Sylvie

ABSENTS :

Madame HAMARD Angèle

Monsieur LUKUNGA Joseph

Secrétaire de séance : Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

Date de convocation : 22 Mars 2023

Date d'affichage : 22 Mars 2023

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20230401-2023-21-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Objet : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES SE60

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2016, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs « jaunes » et « verts » ont été supprimés.

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code de la Commande Publique.

Les sites au « tarif bleu » (puissance souscrite de moins de 36kVA) sont, depuis la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, également concernés par cette obligation pour les collectivités employant 10 agents ou plus ou dont le bilan annuel excède plus de 2 millions d'euros.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 28 juin 2017.

Ce groupement de commandes permet à ses membres non seulement d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60

Le Conseil municipal à des membres présents et représentés :

Vu la loi 2019-1147 (énergie et climat) du 8 novembre 2019

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoyant la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de la commande publique.

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Vu la délibération du comité Syndical du SE60 du 28 juin 2017.

Vu la délibération du Bureau du 17 novembre 2020,

Vu l'acte constitutif du groupement de commande électricité, coordonné par le SE60 et institué pour une durée illimitée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Le Plessis Belleville au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour :
 - l'ensemble de ses sites (de type C1 à C5)
 - **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.
-
- **AUTORISE** le Maire de le Plessis Belleville à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises
 - **AUTORISE** le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
 - **AUTORISE** le Maire de le Plessis Belleville à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré le 01 Avril 2023, à le Plessis Belleville

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Dominique STAGUINE



Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20230401-2023-21-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20230401-2023-21-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023